

Menaces sur l'enseignement collégial

FLAVIE ACHARD

LES COLLÈGES d'enseignement général et professionnel ou cégeps ont 45 ans. C'est bien jeune pour une institution d'enseignement, en particulier si on les compare aux universités dont les origines québécoises remontent à 1663, date de la fondation de l'ancêtre de l'Université Laval. Pourtant, si les cégeps existent encore aujourd'hui, c'est envers et contre toute une série d'attaques concernant leur pertinence et leurs caractéristiques, et ce, dès leur création jusqu'à nos jours.

On peut dire que la « résilience » des cégeps est due en grande partie à l'attachement de la population québécoise à cette institution qui lui a donné accès à l'éducation supérieure. On retrouve encore chez les Québécoises et les Québécois des racines de ce projet d'une plus grande justice sociale par la démocratisation scolaire, cette « utopie de l'égalité¹ » selon l'expression de Guy Rocher, membre de la Commission Parent, laquelle a recommandé la création des cégeps.

Cet article se propose de rappeler l'origine des cégeps, leurs caractéristiques ainsi que les raisons de leur succès. Ensuite, il relatera le rôle qu'ont joué les enseignantEs et autres membres du personnel ainsi que les étudiantes et les étudiants dans la défense de cette réussite que constituent les cégeps. La troisième partie analysera les différentes menaces qui planent sur cette institution originale dans le contexte actuel des politiques néolibérales et de la mondialisation.

La création des cégeps et leur particularité

Les premiers cégeps sont nés en 1967 avec la grande réforme de l'éducation des années soixante, dans le cadre du projet social d'envergure que fut la Révolution tranquille. Le Québec a alors pris conscience que le temps de l'école pour l'élite seule était dépassé, qu'il fallait rendre accessible l'éducation à toutes les citoyenNES, leur assurer l'égalité des chances. L'éducation est désormais considérée comme un service public, sous la responsabilité de l'État.

Les membres de la Commission Parent ont eu cette idée après leur tournée aux États-Unis et ailleurs au Canada où ils s'étaient fait dire que le passage du

1. Intervention de Guy Rocher aux Journées de réflexion et de mobilisation *À la défense du réseau collégial*, FNEEQ-CSN, 12-13 février 2004, Palais des congrès, Montréal.

high school à l'université était une étape difficile. Alors que nos voisins avaient mis en place toutes sortes de formules de collèges spécialisés pour sauver la situation – *community colleges*, collèges universitaires *undergraduate*, collèges professionnels – le Rapport Parent a recommandé la création d'institutions collégiales polyvalentes où l'on retrouverait des étudiantEs de l'enseignement professionnel (appelé aujourd'hui l'enseignement technique) et de l'enseignement préuniversitaire recevant des cours communs de formation générale.

Selon Guy Rocher, la création des cégeps fut de loin la plus audacieuse des recommandations du Rapport Parent, mais aussi la plus crainte, car elle remettait en question le pouvoir des collèges classiques et des écoles spécialisées, mais, dit-il, « je fus moi-même très étonné du désintéressement des individus qui se sont lancés dans la mise en place de ces collèges. [...] Dans la population québécoise, il y avait déjà un changement d'attitude à l'endroit de l'éducation, une prise de conscience qu'il fallait aller au-delà du primaire. Il y avait donc une poussée de la part des parents pour envoyer leurs enfants au secondaire¹ ».

Cette formule s'est avérée gagnante. Elle a permis aux QuébécoisEs, notamment les francophones et les filles, de rattraper leur retard en matière de scolarisation postsecondaire. Selon les données du Rapport Parent, au début des années 1960, seulement 13 % des francophones terminaient une onzième année contre 36 % des anglophones et les filles ne constituaient que 14 % des effectifs des collèges classiques (5 000 sur 36 000)². À la rentrée du mois d'août 2011, elles représentent 57,9 % de l'effectif total des cégeps qui est de 174 861 personnes³. Sur 100 élèves qui commencent leur primaire en 2009-2010, 61 iront au cégep⁴.

Selon Guy Neave, chercheur dans le domaine de la comparaison des systèmes éducatifs, plusieurs pays européens avaient procédé à des réformes de l'enseignement supérieur dans l'effervescence de Mai 68 mais le Québec est à peu près seul à avoir maintenu la mission première des cégeps, celle de mettre l'enseignement postsecondaire à la portée de la majorité des jeunes. Ils se sont aussi faits les défenseurs d'une culture générale fondée sur la philosophie et les *Humanities*. En Europe, fort peu nombreux sont ceux qui ont fait preuve d'une pareille audace. Neave salue aussi l'horizontalité du système cégeps/ universités alors que l'Europe a choisi la différenciation verticale qui « visait à protéger les futurs membres de l'élite [...] à soustraire le futur universitaire à cette formation

1. « Les cégeps sont là pour durer... », *Cégeprop* 55, décembre 1977 et « Guy Rocher se souvient. Et l'école publique ne fut plus jamais la même... », *Le Devoir*, 1^{er} octobre 2011.

2. Michèle Berthelot, « L'accès des filles au cégep », dans CSN, FNEEQ, FEESP, *Les cégeps ont-ils un avenir?* Montréal, Boréal, 1988, p. 39.

3. Fédération des cégeps, 25 août 2011, <www.fedecégeps.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/2011/08/nouvelle-hausse-du-nombre-d-etudiants-au-cegep-2/>.

4. Gouvernement du Québec, *Indicateurs de l'éducation, Édition 2011*, <www.mels.gouv.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateurEducationEdition2011_f.pdf>.

subalterne technique et vocationnelle réservée à la plus grande partie de la jeunesse de la nation¹ ».

Les cégeps, accélérateurs de scolarisation

CertainEs avaient craint que la création de cet ordre d'enseignement, en aménageant deux moments de rupture sur la route vers l'université (secondaire, cégep, université) plutôt qu'un seul (cours classique, université), ne décourage les jeunes à continuer leurs études (un effet de *cooling out*²). C'est ce qu'on avait observé dans le monde anglophone. Les faits allaient leur donner tort. Le cégep a plutôt créé un effet d'augmentation des aspirations scolaires chez les jeunes (un effet de *warming up*). La hausse des effectifs collégiaux s'est effectuée malgré une baisse démographique. Ainsi, en 1985, les cégeps ont accueilli 50 000 étudiantEs de plus que les 87 810 prévus et il en fut de même dans les dernières années. En plus de l'augmentation du taux de passage secondaire-collégial, ce phénomène est dû à une diversification de la population étudiante, car les adultes – en réorientation de carrière ou en « raccrochage » –, les allophones et les étudiantEs de première génération sont de plus en plus nombreux³.

En 2004, Pierre Fortin *et al.* ont reconfirmé cet effet des cégeps « accélérateurs de scolarisation » en montrant qu'ils avaient permis au Québec d'atteindre le plus haut taux de diplomation du Canada au niveau postsecondaire (TABLEAU 1).

Les auteurEs soulignent même que les cégeps représentent « comme un antidote à la propension des jeunes Québécois à décrocher du secondaire en plus grand nombre que les autres jeunes Canadiens. Les cégeps se trouvent à transformer un déficit important de scolarisation du Québec au niveau secondaire en une très bonne performance au niveau postsecondaire » (TABLEAU 2). Ils aident les jeunes à persévérer dans leurs études et leur offrent la possibilité d'y revenir lorsqu'ils ont décroché plus tôt. Ce type de cheminement est plus difficile dans les autres systèmes scolaires canadiens.

Quelles sont les raisons de cet effet des cégeps?

L'accessibilité est certainement la première raison du succès des cégeps. On retrouve 48 cégeps répartis sur l'ensemble du territoire québécois et environ la moitié sont situés dans des villes où il n'y a pas d'université. De plus, les cégeps

-
1. Guy Neave, « Les collèges, une voie essentielle de développement », Actes de la Conférence nationale et du 13^e colloque de l'AQPC, *Les collèges, voies essentielles de développement*, Chicoutimi, 1-4 juin 1993.
 2. Pierre W. Bélanger, « La réponse du Québec aux problèmes d'équité et d'excellence dans l'enseignement postsecondaire », *Recherches sociographiques*, vol. 27, n^o 3, 1986, p. 365-384.
 3. Denis Savard et Saïd Bouthaim, « Les cégeps : de l'accès à la réussite », dans Lucie Héon, Denis Savard et Thérèse Hamel (dir.), *Les cégeps : une grande aventure collective*, Québec, PUL, 2006, p. 107-111.

sont publics et gratuits¹. Une étude de Statistique Canada réalisée en 2002 démontre que l'éloignement et le revenu familial ont une incidence directe sur la fréquentation au collégial. Lorsque l'université est trop éloignée du domicile, les étudiantEs compensent en fréquentant le collège. Pour les jeunes des familles aisées, la distance n'influence pas le fait de s'inscrire à l'université ou au cégep, ce qui n'est pas le cas des familles aux revenus peu élevés².

TABLEAU 1
Répartition (en %) des jeunes de 25 à 29 ans selon le plus haut diplôme obtenu, selon les régions du Canada, 2002³

Diplôme obtenu	Régions			
	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest
Aucun (décrocheurs)	11	13	9	10
Diplôme secondaire	28	18	28	36
Diplôme postsecondaire (1)	40	44	34	33
Diplôme universitaire (2)	21	25	29	21
(1) + (2)	61	69	63	54

TABLEAU 2
Pourcentage des jeunes de 20 ans ayant décroché du secondaire et pourcentage des diplômés du secondaire âgés de 18 à 20 ans qui ont poursuivi des études postsecondaires. Année 2000⁴

Région	Décision prise	
	Jeunes ayant décroché du secondaire (%)	Jeunes diplômés ayant poursuivi des études postsecondaires (%)
Canada	12	71
Québec	16	91
Ontario	10	61

L'effet de la gratuité des cégeps est aussi démontré dans le TABLEAU 3 (page suivante). On y observe que seulement 13 % des diplômés du secondaire québécois invoquent le manque d'argent pour ne pas poursuivre leurs études alors que cette raison est donnée par 23 à 27 % des étudiantEs des autres régions du Canada.

1. Il n'y a pas de droits de scolarité au cégep mais il y a des frais afférents (frais d'inscription, services, etc.) qui sont de l'ordre de 150 à 200 dollars par session.
2. « L'éloignement des universités stimule la fréquentation des collèges », *Le Devoir*, 5 juin 2003.
3. Pierre Fortin, Nathalie Havet et Marc Van Audenrode, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Étude préparée pour la Fédération des cégeps, avril 2004, p. 57.
4. *Ibid.*, p. 23.

TABLEAU 3

Principale raison (en %) donnée par les diplômés du secondaire pour ne pas avoir poursuivi d'études postsecondaires, selon les régions du Canada¹

Principale raison donnée (%)	Région			
	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest
Notes trop basses	12	13	6	5
Pas d'intérêt pour les études	13	17	7	8
Indécision sur l'orientation	10	3	20	12
Éloignement de l'école	4	5	2	2
Bon emploi disponible	5	10	5	8
Manque d'argent	26	13	23	27
Autres raisons	30	38	38	37
Total	100	100	100	100

On observe aussi dans le TABLEAU 3 que l'indécision sur l'orientation ne constitue une raison pour arrêter ses études que pour 3 % des diplômés du secondaire du Québec par rapport à 10 ou 20 % pour les autres régions canadiennes. Cela indique que les jeunes Québécois ne sont pas particulièrement inquiets de leur orientation, sachant qu'ils pourront confirmer ou modifier leur choix professionnel au cégep sans que cela soit trop coûteux sur le plan financier ou sur le plan de la longueur des études. Selon la Fédération des cégeps, seulement 20 % arrivent au collège avec un projet de formation précis². Le cégep s'avère être le lieu idéal pour l'orientation des jeunes de 17 ou 18 ans, car on y retrouve dans le même établissement l'enseignement préuniversitaire et l'enseignement technique, un choix de programmes variés³ et une formation générale commune. Ce dernier élément rend les changements de programme moins pénalisants en termes de durée des études. Les cégeps sont régulièrement critiqués pour le temps d'étude allongé en raison de cette démarche d'orientation – une moyenne de 2,4 ans en 2011 au lieu des 2 ans prévus au préuniversitaire et 3,9 ans au technique plutôt que les 3 ans prévus⁴ –, mais le Conseil supérieur de l'éducation lui-même invite le Ministre à considérer « l'indécision vocationnelle des jeunes comme un phénomène courant de leur processus de développement »⁵.

1. Pierre Fortin *et al.*, *op. cit.*, p. 50.

2. Fédération des cégeps, 5 décembre 2003, <www.fedecegeps.qc.ca/salle-de-presse/com-muniques/2003/12/trois-problemes-de-fond-une-vision-tronquee-de-l-education-une-meconnaissance-du-cegep-et-une-analyse-financiere-erronee/>.

3. Au sein du réseau collégial, on retrouve plus de 150 programmes techniques et une dizaine de programmes préuniversitaires.

4. *Indicateurs de l'éducation*, Édition 2011, *op. cit.*

5. Conseil supérieur de l'éducation, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, CSE, avril 2002.

La formation donnée dans les cégeps est de bonne qualité et les critères de réussite sont élevés. Les étudiantES doivent réussir tous leurs cours ainsi qu'une épreuve uniforme de français et une activité synthèse de programme pour obtenir leur diplôme d'études collégiales (DEC). Les diplôméES du préuniversitaire collégial sont acceptés en deuxième année du baccalauréat dans les universités des autres provinces canadiennes. Les diplôméES du technique, quant à eux, sont très appréciés des employeurs¹. Formés pour accéder directement au marché du travail, ces diplôméES sont aussi acceptés par les universités, ce qui constitue une autre preuve de la qualité de la formation donnée dans les cégeps. Ceux-là sont d'ailleurs de plus en plus nombreux et nombreuses à poursuivre leurs études : en 2010, c'est le cas de 29,3 % de ces diplôméES.

Ajoutons que les enseignantES du collégial ont développé avec le temps une réflexion pédagogique qui les a amenéES à adapter leur enseignement à ce niveau intermédiaire entre le secondaire et l'université. On peut dire que la recommandation du Rapport Parent selon laquelle « donner à ces jeunes adultes un enseignement approprié et de haute qualité² » a été mise en application.

Un autre facteur important du succès des cégeps est leur caractère démocratique : ils favorisent la mixité sociale grâce à la cohabitation de la formation préuniversitaire et technique. De plus, ils accueillent sans distinction les étudiantES venant des écoles privées et ceux des écoles publiques. Les enfants des milieux défavorisés ainsi que ceux qui rencontrent des problèmes particuliers (difficultés d'apprentissage, maladie mentale, etc.) ne sont pas identifiéES et stigmatiséES, contrairement à ce qui se passe souvent au niveau secondaire. Les jeunes issus de l'immigration s'y intègrent bien également. Selon certaines études, cette mixité sociale est même de nature à favoriser la réussite³.

Pour Pierre Fortin *et al.*, la forte scolarisation québécoise au niveau collégial (TABLEAU 4 à la page suivante) contribue à une moins grande polarisation des revenus et à une meilleure justice sociale compte tenu de la relation vérifiée entre niveau de diplôme, emploi et salaire. Il y a « au Québec, relativement à l'Ontario, moins de personnes sous-employées et mal rémunérées et moins de personnes hautement rémunérées, mais plus de personnes pleinement employées et moyennement rémunérées ».

Pour les étudiantES qui les fréquentent, mais également pour la région ou le quartier où il est situé, le cégep constitue un pôle de vie communautaire et culturelle. On y retrouve des installations et des activités culturelles, sportives,

1. Les sondages effectués auprès des employeurs en 1997 et 2002 par le ministère de l'Éducation montrent un taux de satisfaction de 95 %, < www.mels.gouv.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/SonEmpColl202.pdf >.
2. Recommandation 82, Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Les structures pédagogiques*, Tome II, novembre 1964, p. 156.
3. Russell W. Rumberger et Gregory J. Palardy, « Does segregation still matter? The impact of student composition on academic achievement in high school », *Teachers College Record*, vol. 107, n° 9, 2005, p. 1999-2045, dans Jocelyn Berthelot, *Une école pour le monde, une école pour tout le monde*, Montréal, VLB éditeur, 2006, p. 141.

scientifiques, etc. Plusieurs cégeps offrent également des cours de français pour les immigrantEs. L'apport des cégeps est inestimable pour le développement socio-économique des régions et pour la rétention des jeunes.

TABLEAU 4

Répartition des diplômes au sein de la population des 25-29 ans (en %)¹

Diplôme	Québec	Ontario
Diplôme secondaire ou moins	31	37
Diplôme collégial	44	34
Diplôme universitaire	25	29

Les professeurEs et les étudiantEs sont toujours là pour défendre les cégeps

La réussite des cégeps n'aurait pas été possible sans l'implication des personnes qui y enseignent et de celles qui y étudient. Sans dévaloriser le travail des autres personnels, on peut dire que ce sont les professeurEs et les départements qui ont fait le gros du travail d'élaboration des programmes et des cours. Les réunions régulières des « coordinations provinciales de discipline » ont permis les échanges entre les collèges et les disciplines, ce qui a favorisé l'équivalence de la formation entre les collèges jusqu'en 1993, date de leur abolition.

La grande implication des professeurEs dans la « fondation » des cégeps explique globalement les luttes syndicales qui ont marqué l'histoire des cégeps, les luttes pour de meilleures conditions de travail certes, mais aussi les luttes contre les réformes qui ont été régulièrement mises sur la table². En négociant de meilleures conditions de travail, les syndicats mettaient aussi en place de meilleures conditions d'étude pour les étudiantEs. Il est facile d'imaginer qu'une professeurE qui rencontre 120 étudiantEs par semaine au lieu de 160 donne une meilleure prestation d'enseignement et un meilleur encadrement. Le gain en 1976 d'une enveloppe fermée pour les ressources à l'enseignement liées à l'effectif étudiant et aux caractéristiques des programmes fut majeur. À chaque négociation, les syndicats doivent défendre cette enveloppe que la partie patronale voudrait « ouvrir » pour l'utiliser à d'autres fins que l'enseignement (équipements, immobilisations, etc.). Les syndicats doivent aussi régulièrement défendre la structure départementale et son autonomie, considérées par les professeurs comme des leviers essentiels de leur compétence. La première lutte en ce sens eut lieu en 1975, au moment où le Rapport Nadeau voulait remplacer les départements par des modules. Les professeurEs devaient être regroupées selon le programme (module) et non selon la discipline. Par exemple, le module de soins infirmiers devait regrouper les professeurEs de soins infirmiers,

1. Fortin *et al.*, *op. cit.*, p. 66.

2. On se référera à l'annexe pour l'historique des luttes enseignantes et étudiantes.

mais également ceux de biologie, de psychologie et de sociologie enseignant aux étudiantEs de soins infirmiers. Depuis l'implantation de l'approche programme en 1993, il y a un danger constant d'érosion de la juridiction des départements.

Dès la création des cégeps, les syndicats ont participé aux multiples débats pédagogiques, notamment sur la nature de la formation à transmettre aux étudiants, la place de l'entreprise dans l'élaboration des programmes, le statut national du diplôme collégial, etc. Les nombreux documents de réflexion produits par les syndicats locaux, les fédérations d'enseignantEs de cégeps CSN et CSQ ainsi que les centrales elles-mêmes en témoignent. Le ministère de l'Éducation l'a même déjà reconnu¹.

Le rôle des associations étudiantes dans les luttes de défense des cégeps et de leurs caractéristiques fut très important. Les grèves menées par les étudiantEs sur les programmes gouvernementaux de prêts et de bourses, comme celle de 2005, sont des luttes pour l'accessibilité à l'éducation; il serait erroné de les comprendre comme de simples revendications financières. Chaque grève procure une occasion d'engager le débat sur le sens de l'éducation, sur la nécessité de la protéger contre la marchandisation. C'est encore là le message de la formidable et historique mobilisation étudiante du printemps 2012. Les étudiantEs ont aussi été au rendez-vous quand il s'est agi de défendre la formation générale et le diplôme national, notamment en 2004 et 2005. Les étudiantEs se sont alors associées à la Coalition-cégeps², regroupant les parents et les syndicats, d'abord pour défendre l'existence des cégeps contre la Fédération des commissions scolaires qui voulait les abolir, appuyée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), puis pour affronter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Fédération des cégeps. Ces derniers voulaient, entre autres, que des diplômes locaux décernés par les Collèges remplacent le diplôme national décerné par le Ministère.

Toutes ces mobilisations ont permis de limiter les dégâts et de sauvegarder l'essentiel : un réseau public de collèges d'enseignement supérieur gratuits, polyvalents, où les étudiantes et les étudiants peuvent suivre des programmes pré-universitaires ou techniques de qualité, avec une composante importante de formation générale commune, des programmes dont les objectifs sont définis

-
1. « Certains progrès n'auraient pas été réalisés ou auraient été retardés sans l'intervention syndicale ». MEQ, *Les collèges du Québec, nouvelle étape. Projet à l'endroit des CÉGEPS*, 1978, p. 47.
 2. Le travail de la Coalition-cégeps fut imposant : constitution de coalitions régionales, journée nationale d'action le 19 mars 2004, forum parallèle à Québec en juin 2004 avec 10 % de participation des professeurs de cégep, pétition dans la population réunissant 60 000 signatures déposées à l'Assemblée nationale le 17 novembre 2004, résolution des CA (certaines directions de collège ont pris leurs distances vis-à-vis du *Plan de développement* de la Fédération des cégeps), visites aux députés, manifeste de la CSN et mobilisation de ses conseils centraux, piquetages symboliques le 5 octobre et, en novembre 2004, lettre ouverte à Paul Gérin-Lajoie, etc.

nationalement et un diplôme national équivalent d'un collège à l'autre. Mais ces acquis de démocratisation scolaire sont fragiles. On peut craindre que la tendance à la marchandisation que l'on observe dans les universités « contamine » les cégeps.

L'originalité des cégeps : une fragilité

Le cégep est un modèle original d'enseignement supérieur. La proposition du Rapport Parent le définissait comme un niveau postsecondaire en raison de son caractère polyvalent et parce que les études supérieures commençaient après la 13^e année. Cependant, des éléments de son organisation étaient caractéristiques de l'enseignement supérieur : la structure départementale, des professeurs spécialistes de leur discipline, l'année scolaire séparée en semestres, l'absence de professeurs titulaires, etc. En 1993, la réforme Robillard dont il sera question plus loin fait entrer officiellement les cégeps dans l'enseignement supérieur.

Trois éléments principaux font des cégeps un modèle original. D'abord, ils constituent un ordre d'enseignement s'insérant entre le secondaire et l'université. On retrouve des collèges ailleurs qu'au Québec, par exemple, les collèges communautaires ontariens, mais ils ne constituent pas un ordre d'enseignement. Deuxièmement, on y retrouve des formations préuniversitaires et techniques réglementées par un régime pédagogique unique. Que les étudiantEs se destinent à l'université ou au marché du travail, elles reçoivent la même formation générale, non subordonnée à la spécialité. Cela confère à la formation des cégepiennes un caractère transférable, large et polyvalent qui les prépare bien aux transformations rapides de la société et de l'économie. C'est ici que se situe la principale originalité des cégeps. Finalement, les cégeps sont particuliers, car ils constituent un réseau. Cela a pour conséquence que la qualité de la formation, les conditions d'études et les diplômes offerts par chaque collège sont équivalents et accessibles sur l'ensemble du territoire québécois, cela parce que les objectifs des programmes sont définis au niveau du MELS et que le diplôme est un diplôme d'État dont la reconnaissance est claire. Ainsi les jeunes Québécois et Québécoises, après 11 ans d'études obligatoires, ont accès à un enseignement collégial gratuit de deux ou trois ans selon qu'ils s'inscrivent au préuniversitaire ou au technique. Dans les autres systèmes d'Amérique du Nord, après un primaire-secondaire de 12 ans, le choix doit se faire entre des cheminements parallèles, soit l'université, soit le collège, assortis de frais de scolarité élevés. Les avantages du système québécois sont importants : les transferts entre les cheminements sont possibles (horizontalité) et le coût est moindre puisque le baccalauréat n'est généralement que de trois ans alors qu'il est de quatre ans ailleurs.

Cette originalité du cégep, malgré son succès, le rend vulnérable depuis sa création. Le danger est encore plus grand en cette période de mondialisation et de pression pour une standardisation des systèmes éducatifs. On voit depuis une dizaine d'années les pays européens harmoniser leurs diplômes universitaires dans la foulée du processus de Bologne. Les universités canadiennes se

préparent à affronter les répercussions engendrées par ce processus, lesquelles devraient s'effectuer principalement sur le plan de la mobilité des étudiants et de la réforme des programmes¹. Les organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prônent un modèle éducatif centré sur une vision marchande de l'éducation marquée du sceau de la privatisation. Les cégeps devront défendre leur modèle démocratique et humaniste dans un contexte des plus difficiles. Pourtant il n'est pas farfelu de penser que c'est par l'originalité qu'on peut le mieux s'en tirer, surtout quand l'originalité a fait ses preuves. Une petite population comme celle du Québec – francophone dans une mer anglophone – a tout à gagner à s'appuyer sur ses acquis en éducation comme le réseau des cégeps, public, gratuit, et décernant un diplôme d'État, ce qui fait qu'à l'intérieur du Québec, au moins, il n'y a pas de problème d'harmonisation des formations.

Des problèmes de financement

Le discours sur la mauvaise situation des finances publiques est bien connu et les missions sociales de l'État, dont l'éducation, en subissent les effets. Le budget provincial de mars 2011 a prévu des compressions de 31 millions de dollars pour les cégeps mais, de façon inattendue, une deuxième coupure de 31 millions, réduite plus tard à 19,8 millions, a été annoncée à la rentrée scolaire de septembre. En plus des compressions budgétaires, une autre menace est prévisible : celle d'un financement lié au rendement. En effet, en octobre 2011, la ministre du MELS, Line Beauchamp, a annoncé aux commissions scolaires une restructuration administrative visant à générer des économies qui seraient redistribuées aux écoles selon l'atteinte d'objectifs fixés de réussite. On observe là une suite des plans de réussite accompagnés de cibles mesurables imposés aux commissions scolaires et aux cégeps par François Legault, ministre de l'Éducation en 2001. Le congrès du Parti libéral a rejeté la proposition de M^{me} Beauchamp, mais on peut s'attendre à ce qu'elle resurgisse à un moment donné et que les cégeps soient également visés.

Les cégeps sont entièrement financés par le gouvernement, contrairement aux commissions scolaires qui tirent des revenus de la taxe scolaire. La réduction du financement amène les collèges à chercher d'autres sources de revenus dans des frais afférents pour les étudiantes et les étudiants et autres frais comme ceux du stationnement, des notes de cours, etc. Plusieurs cégeps sont aussi dotés d'une fondation qui finance certaines dépenses comme l'achat d'équipements de pointe. Si l'étau se resserre trop, la question de frais de scolarité va vraisemblablement se poser. La Fédération des cégeps a déjà évoqué cette possibilité en 2003 dans sa proposition de *Plan de développement du réseau collégial public*. Même si la

1. *Déclaration de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), Les universités canadiennes et le processus de Bologne*, juin 2008, <www.aucc.ca/_pdf/francais/state-ments/2008/bologna_process_06_20_f.pdf>.

Commission des États généraux sur l'éducation appelait à la prudence dans son *Exposé* en 1995, il n'en demeure pas moins que le risque est là.

Les dangers de la décentralisation

La décentralisation et la culture de l'esprit entrepreneurial dans la gestion des établissements d'enseignement supérieur font partie du processus de privatisation et de marchandisation de l'éducation. Selon la Banque mondiale, « il faut des établissements différenciés, des établissements qui peuvent répondre à la demande et aux changements de l'économie et aux divers besoins de la clientèle étudiante [...] ce qui implique des changements dans l'organisation des curriculums¹ ». Les cégeps sont entrés dans le processus de décentralisation avec la Réforme Robillard en 1993. Celle-ci a complètement décentralisé les « activités d'apprentissage » (ou cours) de la formation technique et partiellement celles de la formation générale et préuniversitaire. Le découpage des cours, leur définition et leur durée qui étaient les mêmes pour l'ensemble des collèges, varient maintenant d'un collège à l'autre. Seuls les objectifs des cours demeurent nationaux. Cette réforme a aussi imposé une révision des programmes autour des compétences à acquérir plutôt que des connaissances, mis en place les conditions pour que les collèges puissent éventuellement délivrer leurs propres diplômes et fractionner les programmes en modules. Elle a aussi modifié la composition du conseil d'administration pour diminuer la représentation de l'interne, remplacé la commission pédagogique par une commission des études, obligé les collèges à se doter de politiques institutionnelles diverses, etc. Cette autonomie accrue des cégeps se paie par un contrôle plus serré de la « qualité » et un processus plus élaboré de reddition de comptes. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) fut mise en place dans ce but. Son jugement se fait selon des critères formels et visant essentiellement la conformité des pratiques au cadre défini par elle.

Cette décentralisation du fonctionnement des cégeps et des programmes avait été précédée en 1985 de l'adoption de la loi 37 qui décentralisait 25 sujets des conventions collectives, les salaires et avantages sociaux demeurant de négociation nationale. À chaque ronde de négociation depuis, les syndicats développent des stratégies pour contourner cette loi et ils y ont à peu près réussi jusqu'à maintenant. Espérons que, sur cet aspect, le passé soit garant de l'avenir.

De plus, certains événements peuvent survenir et faire pression pour que les cégeps utilisent les marges de manœuvre vers une plus grande décentralisation prévues dans les réformes. Ainsi, depuis environ un an, le gouvernement effectue une grande opération d'adéquation formation-emploi dans laquelle il prône la nécessaire flexibilité des programmes afin de répondre rapidement aux besoins changeants du marché du travail. Dans ce cadre, il a annoncé des pistes d'action dont celle de faire des projets-pilotes pour des programmes techniques

1. Banque mondiale, *Construire les sociétés du savoir, Nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Rapport de la Banque mondiale, Québec, PUL, 2003.

que l'on fractionnerait en modules et qui seraient sanctionnés par une certification intermédiaire; il a aussi entrepris une priorisation des besoins de formation professionnelle et technique par les régions, priorisation où les besoins de main-d'œuvre pour le Plan Nord figurent comme l'un des critères. L'approche par compétences utilisée dans la définition des programmes et la décentralisation des cours peuvent facilement mener à une adaptation étroite de la formation aux besoins régionaux des entreprises, hypothéquant sa polyvalence. Il est davantage plausible que ce scénario se présente dans des petits cégeps de région qui luttent pour leur survie; il est alors plus difficile de résister. Le travail de représentation des fédérations syndicales auprès du gouvernement afin de trouver des solutions au financement des petites cohortes dans les cégeps, en particulier dans les programmes techniques, est très important. La survie de ces cégeps est une question d'équité; les jeunes des régions ont aussi droit à une offre de programmes diversifiée et de qualité.

La gouvernance collégiale remise en question

Une plus grande autonomie des cégeps associée à la décentralisation suppose une reddition de comptes plus serrée. On ne s'étonne donc pas de voir les cégeps, comme les universités, faire l'objet d'un projet de loi¹ dont l'objectif serait d'établir « une saine gouvernance dans une perspective visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité ». Ce projet de loi modifie la composition du conseil d'administration et impose des règles de gouvernance empruntées aux entreprises privées². La majorité du CA doit être composée de membres externes qui, semble-t-il, sont doués d'une objectivité dont sont dépourvus les gens de l'interne. On semble estimer que ces personnes sont capables de bien saisir les enjeux, la culture et la dynamique propres à un cégep, beaucoup plus en tout cas que la direction des études puisque celle-ci est exclue de la composition du CA, de même que les parents et les anciens étudiants. Quant au personnel, il perd une représentante. La gestion collégiale propre aux institutions publiques comme les cégeps et les universités et s'appuyant sur la valeur de l'expertise des personnes qui font fonctionner l'institution, est évacuée. Pour le moment, les projets de loi semblent sur la glace, entre autres à cause de l'opposition farouche des syndicats et des associations étudiantes, mais le danger n'est pas écarté.

1. Le projet de loi 110 sur la gouvernance des cégeps fut déposé en même temps que le projet de loi 107 sur la gouvernance des universités en octobre 2008, mais ceux-ci sont morts au feuillet. Des copies conformes de ces projets de loi portant les numéros 44 et 38 furent déposées en février 2011.

2. Deux chercheurEs associées à l'Internationale de l'éducation, qualifient d'« endogène » cette privatisation dans l'enseignement public qui « implique l'importation d'idées, de techniques et de pratiques issues du secteur privé, afin de rendre plus réceptif à l'esprit d'entreprise, et plus conforme au style de fonctionnement d'une entreprise ». Stephen J. Ball et Deborah Youdell, *La privatisation déguisée dans le secteur éducatif public*, Internationale de l'éducation, 5^e congrès mondial, juillet 2007.

Des attaques à la formation technique

La formation technique est considérée par la plupart des observateurs et des observatrices comme le fleuron du système d'enseignement québécois¹. Toutefois, récemment, plusieurs programmes techniques se sont vus menacés. D'une part, il y a l'Ordre des infirmières, qui réclame que l'accès à la profession passe par un diplôme universitaire, alors qu'actuellement, les diplômées du collégial qui passent l'examen de l'Ordre sont reconnues comme infirmières. Elles constituent 70 % de l'ensemble des infirmières. D'autre part, trois programmes de techniques humaines – travail social, intervention en délinquance et éducation spécialisée – risquent d'être dévalorisés par un effet de la loi sur les actes réservés qui veut confier aux bachelières des tâches actuellement effectuées par les techniciennes (il s'agit majoritairement de femmes). On peut aussi ajouter la mise en place d'une attestation d'études professionnelles en service de garde scolaire de 390 heures alors que l'attestation d'études collégiales en éducation à l'enfance (1 200 heures) était la référence pour ce travail. Il y a aussi la technique d'hygiène dentaire dont certaines tâches sont transférées aux assistantes dentaires. Pour le moment, il est difficile de prendre la mesure de ces modifications qui vont dans des sens opposés. Doit-on craindre une nouvelle attaque contre les cégeps par ce biais, une attaque par « la bande », car une attaque frontale comme celle de 2004 est peu probable compte tenu de la résistance rencontrée à ce moment-là?

Conclusion

En mettant en place les cégeps, le Québec a réalisé un grand projet de démocratisation qui lui a permis de rattraper son retard, et même de dépasser les autres provinces, en matière de scolarisation postsecondaire. Le réseau public et gratuit des cégeps a rendu accessible dans toutes les régions l'enseignement supérieur à toutes les couches de la société.

Malgré leur succès, les cégeps ont souvent été attaqués et ils le seront sans doute encore. Ils sont fragiles en raison de leur originalité, mais aussi à cause de leurs problèmes de financement et des conséquences de la décentralisation opérée à partir de 1993 par les réformes. Celles-ci découlent des politiques néolibérales de nos gouvernements et s'inscrivent dans les tendances mondiales à la privatisation des systèmes éducatifs. En ce moment, l'attaque se concentre sur les universités, mais il faut se préparer au coup suivant qui ciblera les cégeps.

Si les cégeps ont tenu le coup jusqu'à maintenant, c'est grâce aux étudiantEs, aux enseignantEs, aux autres membres du personnel ainsi qu'aux parents, qui ont régulièrement fait alliance pour les défendre et qui ont convaincu la population de leur valeur. Il faut souhaiter que cette résistance continue et se transmette aux nouvelles générations, ce qui est sans doute le cas si l'on se fie aux mobilisations intenses et de longue durée du mouvement étudiant à l'hiver et au printemps 2012.

1. Michel Boisvert, Marie Lacoursière et Alain Lallier, « L'aventure collective du Renouveau de 1992 à 2004 : une maturation engageante », dans Lucie Héon, Denis Savard et Thérèse Hamel (dir.), *Les cégeps : une grande aventure collective*, Québec, PUL, 2006, p. 83.

ANNEXE

Les cégeps, réformes et résistances

1967 à 1972	Création des cégeps.
1970 à 1975	Plusieurs rapports proposent de modifier les cégeps dont le plus radical est le rapport Nadeau (1975) du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui propose une structuration autour des modules plutôt qu' autour des départements.
1972	Décret des conditions de travail des enseignantEs des cégeps et des commissions scolaires.
1974	Grève étudiante sur les prêts-bourses. Début de l'ANEQ.
1976	23 jours de grèves sporadiques des enseignantEs des cégeps pour leur convention collective. Gain de l'enveloppe fermée pour l'enseignement.
1978	Livre blanc sur l'enseignement collégial (bilan des dix ans des cégeps) suivi d'un Plan de travail.
<i>Les cégeps ont 10 ans</i>	Conflit étudiant sur les prêts-bourses. Gel maintenu. Conversion d'une partie des prêts en bourses.
1979	Adoption de la loi 24 créant le Conseil des collèges et de la loi 25 modifiant la Loi des collèges.
Février 1983	Grève de trois semaines des enseignantEs des cégeps et des commissions scolaires contre les décrets des conditions de travail et de salaire, terminée par deux jours de défi à la loi 111, loi de retour au travail assortie de peines sévères.
Printemps 1983	Cette grève amène le gouvernement à concéder une Commission de conciliation sur les conditions de travail dont le rapport atténue minimalement les attaques aux conditions de travail. Lutte des enseignantEs et des étudiantEs contre le Projet de règlement des études collégiales (PREC). Ce règlement, déposé en 1980, est finalement adopté en 1984.
1985	Loi 37 décentralisant la négociation de 25 matières vers le local et limitation du droit de grève.
1986	Grève étudiante de deux semaines. Maintien du gel des droits de scolarité (ANEEQ).
1990	Le gouvernement Bourassa, réélu en 1989, amorce le dégel des droits de scolarité, de 500 à 1 200 dollars par an. La lutte étudiante essuie un deuxième échec, après celui de 1988, ce qui amorcera la dissolution de l'ANEEQ.
1992	Commission parlementaire sur les cégeps sans propositions d'orientations de la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard.
1993	Réforme Robillard, réforme majeure des cégeps sous le signe de la décentralisation. L'enseignement collégial est rattaché à l'enseignement supérieur. Création de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).
<i>Les cégeps ont 25 ans</i>	
1994	Implantation rapide et sans ressources supplémentaires de la réforme Robillard.
et suivantes	
1995	Grève de deux jours des enseignantEs de cégep de la FNEEQ en négociation, à la veille du référendum.

- 1996 Rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation qui réaffirme la pertinence des cégeps. Grève étudiante contre le dégel des droits de scolarité. Gel maintenu en échange de la taxe à l'échec au collégial.
- 1997 Plans d'action de la Réforme Marois : *Le virage du succès* poursuit la réforme Robillard en accentuant la décentralisation.
- 1998 Mobilisation contre le projet d'habilitation des cégeps proposé par la CEEC.
Compressions budgétaires importantes.
- 2000 Sommet du Québec et de la jeunesse d'où découlent les plans de réussite qui sont imposés par le ministre Legault en 2001, avec des cibles quantifiées.
- 2001 Abolition de la taxe à l'échec grâce au boycott par les étudiantEs.
- 2003 Augmentation des droits de scolarité de 100 dollars par an sur cinq ans.
- Les cégeps ont 35 ans* Rapport Bédard commandé par la Fédération des commissions scolaires et proposant l'abolition des cégeps.
- 2004 *Cahier d'orientations* de la Fédération des cégeps proposant que les cégeps délivrent leurs diplômes et que la négociation de la plupart des conditions de travail se fasse localement.
Forum collégial convoqué par le ministre Pierre Reid avec un discours ambigu.
- Printemps et automne 2004 Mobilisation importante de la Coalition-cégeps formée des associations étudiantes, des syndicats et des parents : forum parallèle, pétition de 60 000 signatures, piquetages, etc.
- Janvier 2005 *Orientations sur l'avenir de l'enseignement collégial* du ministre Reid : le DEC demeure national grâce à la mobilisation, mais projets-pilotes inquiétants.
- Printemps 2005 Grève de six semaines de 185 000 étudiantEs contre la ponction de 103 millions de dollars dans les prêts-bourses. Réinvestissement partiel obtenu.
- Déc. 2005 Décret des conventions collectives (loi 142).
- 2008 Projets de loi 107 et 110 sur la gouvernance des universités et des cégeps, lesquels deviennent les projets de loi 38 et 44 en février 2011. La mobilisation syndicale et étudiante les maintient sur la glace à ce jour.
- Les cégeps ont 40 ans* Printemps 2012 Grève étudiante de plus de trois mois contre la hausse de 1 625 dollars sur cinq ans des droits de scolarité. Implication des quatre fédérations étudiantes (ASSE, FEEC, FEUQ, TaCEQ).